



Propositions à la Région-Rhône-Alpes afin de développer l'usage des T.I.C.

À destination de Bénédicte Chassagne

Prospective et Études d'aménagement

Février 2003

La rédaction de cette proposition est le résultat de nombreux échanges avec la Région Rhône-Alpes. Dès le 22 Août 2002, nous faisons parvenir à la direction des Transports, Communications et Technologies de l'Information une note dans laquelle nous avançons plusieurs propositions développées ci-après. Cette note n'a pas eu d'autres suites que des échanges polis de courriels et une lettre officielle de la Région dans le plus pur style administratif. (Courrier du 24/09/2002).

C'est en décembre 2002 que nous avons expédié la même note à la direction de la Prospective et Études d'aménagement. Depuis, les correspondances par courriels ont donné lieu à deux rencontres (31/01/2003 et 26/02/2003) au cours desquelles nous avons développé les propositions que nous formulions. Il nous a été demandé de formaliser nos propos sous la forme d'une proposition globale. Ce document en est l'expression.

1) Des propositions pour le développement des usages des technologies de l'information et de la communication.

Quelques observations issues de la pratique qui fondent les propositions

La frénésie de l'équipement en haut débit du territoire est à interroger. Car, si cet aspect est important, l'observation montre que les tuyaux ne font ni les réseaux, ni les usages, ni les services ? Aussi existe-t-il un risque très important de voir les élus, qui pour la plupart méconnaissent totalement la pratique de ces technologies, vouloir, comme pour les zones artisanales, disposer de ces tuyaux hauts débits, uniquement pour se conformer à la pensée dominante. Ils épousent volontiers et le clament haut et fort, l'idée selon laquelle « les autoroutes de l'information » sont un avantage concurrentiel pour les territoires qu'ils administrent ! Une véritable pensée magique se développe actuellement. Elle pourrait se résumer de la façon suivante : « y'a qu'à, faut qu'on ait du haut débit, et nos territoires vont se développer ! » La démonstration reste à faire !

Pensée magique, des élus et des responsables territoriaux, quant aux infrastructures, pensée magique quant à l'offre de service. Là encore, les services ne font pas les usages. Les dernières années qui viennent de s'écouler en ont administré la preuve cruelle. (http://www.insee.fr/docs_ffc/IP850.pdf). L'offre ne crée pas mécaniquement la demande. À ce jour l'usage des T.I.C. n'est pas répandu et de nombreux syndicats intercommunaux ne disposent pas, par exemple, de connexion internet. Dans le meilleur des cas, s'ils en disposent, l'utilisation qui en est faite se réduit souvent à l'usage du courriel qu'une secrétaire duplique sur papier et distribue aux personnes concernées.

Outre la couverture du territoire en infrastructures filaires ou non filaires et en production de services vendus ou/et offerts aux populations, le véritable défi est de lutter contre la fracture numérique en développant les usages du quotidien. (c.f. Rapport du PNUD notamment- <http://www.undp.org/french/>). Mais une fois que l'on a écrit ou dit cela, la question qui se pose est comment faire ? Car, comme l'évoque Denys Lamontagne (<http://thot.cursus.edu>) ce défi-là relève d'une volonté politique. L'accès pour tous aux Technologies de l'Information et de la Communication est sans doute un enjeu comparable à celui qu'avait identifié Jules Ferry lorsque qu'il proclama la gratuité, la laïcité et l'obligation de l'enseignement primaire. L'accès pour tous à l'usage du numérique afin d'armer chaque citoyen à affronter la société de l'information et de la connaissance est un des défis de ce siècle. Mais, les obstacles sont nombreux et les obstacles techniques ne seront pas les plus difficiles à franchir. Non, les résistances sont avant tout culturelles car l'usage de ces technologies transforme les pratiques professionnelles et sociales. Le développement des usages ne pourra donc se réaliser que s'il s'accompagne d'une démarche volontariste et participative qui sollicite les habitants et qui les implique dans la mise en place d'actions simples et concrètes leur permettant de s'approprier l'usage quotidien des T.I.C. En d'autres termes, le défi est celui de **l'acculturation des populations à leur utilisation.**

Des expériences que nous avons conduites ces dernières années :

- (<http://www.tic-rhonesud.com>),
- (http://www.mayeticvillage.fr/QuickPlace/saintaugustin/Main.nsf/h_Toc/4df38292d748069d0525670800167212/?OpenDocument),
- (http://www.rhonepluriel.fr/QuickPlace/rhonepluriel/Main.nsf/h_Toc/4df38292d748069d0525670800167212/?OpenDocument),

nous tirons de nombreux enseignements qui fondent les propositions que nous formulons maintenant. Si l'une ou l'autre de ces propositions était susceptible d'intéresser le Conseil Régional, il conviendrait de conduire un travail d'approfondissement afin d'envisager la compatibilité stratégique -notamment avec le SRADT 2000-2020-, et la faisabilité technique et financière. Tout au plus, ici ou là, nous sommes nous permis, à partir de notre pratique, de donner certains éléments financiers.

↳ Introduire dans les différents cahiers des charges de la Région **une clause de « mieux disant technologique »** incitant et encourageant les collectivités territoriales et les différents prestataires à utiliser les T.I.C. dans tous les domaines de leurs activités.

↳ Mettre en place **un programme de formation tutorée** à destination des élus et des techniciens des structures intercommunales.

↳ Inciter les structures communales à **construire des plans d'action triennaux** favorisant l'accès pour tous aux T.I.C. (C.f. l'exemple de la Communauté de Communes Rhône-Sud <http://www.tic-rhonesud.com>) La Région pourrait les aider financièrement à se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage qu'assurerait un pool de consultants. Ces derniers seraient labellisés en fonction de leurs expériences antérieures. Ils devraient également s'engager à respecter une charte commune (étiquette de l'action) et une même méthodologie d'intervention.

Coût : 15 - 25 jours consultants par collectivité selon la taille de la collectivité.

↳ Co-financer, dans le cadre des **prochains Contrats de Développement de Rhône-Alpes** (C.D.R.A.) les différents plans d'action triennaux afin de mener à bien les actions envisagées sur chaque territoire.

↳ Inciter les réseaux, les collectifs de travail et les plates-formes d'intervention à utiliser **les outils gratuits** de travail collaboratif pour accroître la performance de leur organisation et pour améliorer la qualité des services rendus. La Région pourrait les aider financièrement en mettant en place un **chèque consultant** pour qu'ils puissent mettre en œuvre une méthodologie adaptée afin que l'usage de ces outils ne soit pas un feu de paille ! <http://thot.cursus.edu/rubrique.asp?no=18419>

↳ Dans le cadre de l'appropriation des outils de travail collaboratif, aider les réseaux, les collectifs de travail et les plates-formes d'intervention à s'équiper. D'où la mise en place d'un **chèque « Conseil Régional Numérique »** dont le montant pourrait se situer entre 382 et 763 euros.

↳ Favoriser l'équipement en **unités mobiles** des lycées ou/et des structures de formation que finance la Région sous réserve :

- qu'ils ouvrent leurs équipements fixes aux structures locales,
- et qu'ils présentent un plan d'action afin de faciliter l'accès aux T.I.C. aux populations qui en sont les plus éloignées.

↳ Lancer un vaste appel à projets **« quand les TIC viennent à vous »** afin de sensibiliser et d'informer les citoyens rhône-alpins, au plus près de leur lieu de vie, quant aux usages et à l'utilisation des TIC.

↳ Créer **un fonds de lutte contre la fracture numérique** permettant aux initiatives de disposer de façon très souple de crédits permettant de répondre au plus vite aux besoins du terrain.

↳ Favoriser **les banques de prêts d'ordinateurs recyclés** pour lever l'obstacle financier de l'achat d'un ordinateur.

↳ Installer une **agence régionale de lutte contre la fracture numérique** constituée d'un maillage de personnes ressources repérées sur chaque territoire et susceptibles d'accompagner les initiatives émergentes.

Pour accompagner **l'ingénierie et la mise en œuvre progressive de ces actions** nous proposons la mise en place d'un groupe ad hoc : **(Territoire et T.I.C.)** animé par la Direction de la Prospective et Etudes d'Aménagement. Ce dernier devrait également assurer un travail de repérage, de capitalisation et de diffusion « **des bonnes pratiques** », nationales et internationales, susceptibles d'être transférées aux différents territoires rhône-alpins.

Afin d'encourager ces derniers à développer des plans d'action permettant l'accès pour tous aux T.I.C., le groupe ad hoc pourrait initier une démarche ascendante, à partir des départements, qui trouverait son apogée lors d'une **grande manifestation inter-régionale**, dont la Région Rhône-Alpes prendrait l'initiative, et au cours de laquelle les différentes pratiques et expériences (nationales et internationales repérées) pourraient se confronter.

Dans cette perspective, il devrait organiser une ou plusieurs missions dans différents pays pour identifier, connaître et rapporter des expériences et des pratiques susceptibles, après adaptation aux contextes locaux, d'être transférées. Ces missions seraient effectuées par quelques élus et acteurs locaux **engagés concrètement** dans cette perspective. À leur retour, il leur serait demandé de restituer les enseignements qu'ils en auraient tirés en animant des rencontres dans les territoires intercommunaux qui souhaiteraient développer l'usage des T.I.C.

Nous ne savons si ces propositions sont, pour tout ou partie, susceptibles d'être retenues. Pourtant, nous sommes persuadés qu'elles correspondent aux attentes des acteurs locaux. De surcroît, elles permettraient, avec d'autres, de donner consistance à une délibération qui, pour l'instant, plonge les territoires dans la plus profonde expectative.